

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1803 8 août 2011

SOMMAIRE

14Matic S.à r.l	ColStadia S.à r.l
41 Isabella S.A 86509	Compagnie de Banque Privée 86515
AB Fund Services Sàrl86511	Compagnie de Banque Privée Quilvest
Aeolus Lux S.à r.l	S.A
Air Consult and Software86513	Copper Holdings Flexible S.à r.l 86542
Akka Development86513	Credit Suisse Real Estate Fund Internatio-
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l 86513	nal (Luxembourg) Holding S.A 86531
Albergo S.à r.l	Cyber Fin S.à r.l
Alena Invest	Cz2 Bazar S.à r.l 86532
Amy Entreprise S.à r.l86511	Investment Trust S.A
Aphrodite Investments S.A 86510	Investment Trust S.A
Arborescence	IP DEVELOPPEMENT Luxembourg S.à r.l.
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l 86512	
Armeos S.A 86512	Kalmo Finance S.A., SPF 86541
Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l 86511	Le Premier III S.à r.l
BCP NG Luxembourg S.à r.l 86499	Le Premier II S.à r.l
Boximmo S.A	Le Premier IV S.à r.l
Brasserie Tire-Bouchon 86515	Le Premier S.à r.l 86542
Brocade Company Inc86515	Le Premier VIII S.à r.l 86544
Brugama SPF S.A	Le Premier VI S.à r.l
Canova Sicav	Le Premier V S.à r.l
Carmian S.A	Lux Gestion Tresorerie S.A 86535
Casero Development S.à r.l 86533	mpool consulting S.à.r.l86511
CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l 86514	Railway Logistics S.A 86544
CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à	Shackleton S.à r.l
r.l	SIPEF 1 SARL 86543
CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à	The Multinational Holding Consortium
r.l	S.A 86535
CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.	Weaver Street Luxembourg S.à r.l 86498
	Weru Luxco S.à r.l
Cegedel International S.A 86533	Wickla Management S.A 86498
Celfloor86534	XLNT S.A86499
Central Properties S.A	XLNT S.A86509
Centre Commercial de Walferdange S.à	XLNT S.A86510
	XLNT S.A86510
Cloud Managed Data 94532	



Weaver Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.785.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011082940/12.

(110092053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 134.861.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et
- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weru Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082942/24.

(110091815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Wickla Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 65.942.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 1 er avril 2011, les associés de la Société ont décidé:

- De révoquer, Monsieur Nicholas Antony West en tant qu'administrateur de la Société, prenant effet le 1 ^{er} Avril 2011.
- De nommer Monsieur Vittorio Mazza, né le 20 aout 1968 à Torre Del Greco, Italie, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082944/17.

(110092183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.



XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour XLNT S.A. Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011082945/15.

(110092091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

BCP NG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 162.601.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh day of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Offshore Wind L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK-49425,

here represented by Dimitar Morarcaliev, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 July 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name BCP NG Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful in accomplishment of these purposes.
- 2.5 The Company may also act as partner/shareholder of any Luxembourg or foreign entity(-ies) with unlimited or limited liability for the debts and obligations of such entity(-ies).

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.



3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.), represented by one million three hundred thousand (1,300,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).
- 6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, to his wife/husband or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Management

Art. 8. Powers of the sole manager; composition and powers of the board of managers.

- 8.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 8.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.



Art. 9. Election, removal and term of office of managers.

- 9.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 9.2 The managers are elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 10. Vacancy in the office of a manager.

- 10.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening meetings of the board of managers.

- 11.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 11.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.
- 11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 12. Conduct of meetings of the board of managers.

- 12.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.
- 12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more, but not all of his colleagues.
- 12.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 12.5 The board of managers can deliberate or act validly only if a least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 12.7 Save as otherwise provided by the Law, any manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.
- 12.8. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meeting of the board of managers; minutes of the decisions of the sole manager.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.



- 13.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 14. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the sole signature of any manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; written shareholders' resolutions.

- 16.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders on such date, an annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Friday of May at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.
- 16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 16.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25), collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolution is approved by shareholders owning more than half of the share capital.
- **Art. 17. Change of nationality.** The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.
- **Art. 18. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 19. Powers of the sole shareholder.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
- 21.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable



reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to an reserve which the law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the foregoing provisions.

F. Supervision of the Company

Art. 23. Auditor(s).

- 23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.
- 23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
- 23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.
- 23.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing Law

Art. 25. Governing Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first December of this year.
 - 2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The one million three hundred thousand (1,300,000) issued shares have been subscribed as follows:

- one million three hundred thousand (1,300,000) shares have been subscribed by Global Offshore Wind L.P., aforementioned, for the price of one thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

Total: thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) paid for one million three hundred thousand (1,300,000) shares.

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is entirely allocated to the share capital. Proof of the existence and the value of the above contribution have been produced to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited term:



John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, den 27. Juli.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Global Offshore Wind L.P., eine Limited Partnership mit Sitz in c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005, die Kaimaninseln, eingetragen am Registrar of Exempted Limited Partnership mit der Nummer WK-49425,

vertreten durch Dimitar Morarcaliev, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer am 26. Juli erteilten Vollmacht.

Die erschienenen Parteien haben den Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) urkundlich festzustellen, welche sie mit der folgenden Satzung gründen:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Firmenname. Nunmehr besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Firmennamen BCP NG Luxembourg S.à r.l. (die "Gesellschaft") nach Massgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz von 1915") und dieser Satzung.

Art. 2. Zweck.

- 2.1 Gesellschaftszweck ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an in-und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen in jeder Form; der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, ein öffentliches Angebot, Tausch oder auf sonstige Art.
- 2.2 Die Gesellschaft kann weiter für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Recht jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.
- 2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, Finanzmittel beschaffen, insbesondere Aufnahme von Darlehen oder Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jede Form von Schuldscheinen.
- 2.4 Die Gesellschaft kann ebenfalls als Gesellschafter mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für Schulden oder Verpflichtungen von luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen handeln.
- 2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur sowie im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz oder Grundbesitz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Dauer.

- 3.1 Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.
- 3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird.

Art. 4. Sitz.

- 4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
- 4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates verlegt werden. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird, in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- 4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Geschäftsführungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland Geschäftsführungsraterrichtet werden.
- 4.4 Sollte der Geschäftsführungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außerge-



wöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

- 5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-), aufgeteilt in eine Million dreihunderttausend (1.300.000) Anteile mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil.
- 5.2 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.
 - 5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Anteile.

- 6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in eine Million dreihunderttausend (1.300.000) Anteile mit gleichem Nominalwert aufgeteilt.
 - 6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.
- 6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.
- 6.4 Die Gesellschaft wird weder durch Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein anderes, ähnliches, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

Art. 7. Anteilsregister und Übertragung von Anteilen.

- 7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, das von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.
- 7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem von mehreren Personen gehaltenen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.
 - 7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.
- 7.4 Die Anteile dürfen inter vivos neuen Gesellschaftern nur mit der Zustimmung von Gesellschaftern in einer Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren, übertragen werden.
- 7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung gemäß Artikel 1690 des Code Civil in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.
- 7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters nur mit Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Rechte vertreten, an neue Gesellschafter übertragen werden. Ein derartiger Beschluss ist jedoch nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/ n Ehepartner/in oder jedem anderem gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters übertragen werden.

C. Geschäftsführung

Art. 8. Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

- 8.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sollte die Gesellschaft durch mehrere Geschäftsführer geleitet werden, dann bilden diese den Geschäftsführungsrat. Sofern die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff "Einzelgeschäftsführer" nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den "Geschäftsführungsrat" als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.
- 8.2 Der Geschäftsführungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Handlungen.

Art. 9. Wahl, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

- 9.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.
- 9.2 Geschäftsführer können jederzeit ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, abberufen werden.

Art. 10. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

10.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderem Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum, kommissarisch bis zur nächsten Gesellschafterversammlung besetzt



werden, in welcher diese im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet.

10.2 Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

Art. 11. Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats.

- 11.1 Der Geschäftsführungsrat versammelt sich auf Einberufung durch seinen Vorsitzenden oder durch eines seiner Mitglieder an dem in der Ladung angegebenen Ort. Die Geschäftsführungsratssitzungen finden, soweit in der Ladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.
- 11.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Ladung zu bezeichnen sind. Eine solche Ladung ist nicht notwendig, falls alle Geschäftsführer per Post, Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels, ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie des unterzeichneten schriftlichen Einverständnisses ein hinreichender Nachweis ist. Auch ist eine Ladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats dann nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind.
- 11.3 Eine Ladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Ladungsvoraussetzungen abbedungen haben, oder im Falle von schriftlichen und von allen Mitgliedern des Geschäftsführungsrats unterzeichneten Umlaufbeschlüssen.

Art. 12. Durchführung von Geschäftsführungsratssitzungen.

- 12.1 Der Geschäftsführungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden aus. Der Geschäftsführungsrat kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweises Mitglied des Geschäftsführungsrats sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführungsrats verantwortlich ist.
- 12.2 Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden durch den Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats geleitet, sofern dieser anwesend ist. In dessen Abwesenheit kann der Geschäftsführungsrat jedoch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.
- 12.3 Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann an einer Mitglied des Geschäftsführungsrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch ein unterzeichnetes Dokument, welches per Faxschreiben, E-Mail oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel übermittelt wird, schriftlich bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann einen oder mehrere aber nicht alle Kollegen aus dem Verwaltungsrat vertreten.
- 12.4 Eine Sitzung des Geschäftsführungsrats kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen, abgehalten werden. Eine solche Teilnahme ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und eine derartig abgehaltene Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft abgehalten erachtet.
- 12.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.
- 12.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme.
- 12.7 Unbeschadet etwaiger gesetzlicher Vorschriften muss jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats, das an einer Transaktion, die dem Geschäftsführungsrat zur Entscheidung vorliegt, ein direktes oder indirektes ein Interesse hat, welches dem Interesse der Gesellschaft entgegensteht, den Geschäftsführungsrat über diesen Interessenkonflikt informieren, und diese Erklärung muss ins Protokoll der betreffenden Sitzung aufgenommen werden. Das betreffende Mitglied des Geschäftsführungsrats kann weder an der Beratung über die in Frage stehende Transaktion teilnehmen, noch darüber abstimmen. Die nächste Gesellschafterversammlung muss über einen solchen Interessenskonflikt vor der Beschlussfassung über andere Tagesordnungspunkte informiert werden.
- 12.8 Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung per Faxschreiben, per E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Die Geschäftsführer können ihre Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines so gefassten Beschlusses.

Art. 13. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführungsrats - Protokoll der Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers.

- 13.1 Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführungsrats wird vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates oder, im Falle seiner Abwesenheit, von dem Vorsitzenden pro tempore unterzeichnet. Jede Kopie und jeder Auszug solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgezeigt werden müssen, müssen vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates, unterzeichnet werden.
- 13.2 Die Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers müssen in ein Protokoll aufgenommen werden, welches von dem Einzelgeschäftsführer unterzeichnet werden muss. Jede Kopie und jeder Auszug solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder aus sonstigen Gründen benötigt werden, müssen vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet werden.



Art. 14. Geschäfte mit Dritten.

14.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, durch die einsame Unterschrift eines Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist.

D. Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 15. Kollektive Entscheidungen der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 16. Befugnisse der Gesellschafterversammlung; schriftliche Gesellschafterbeschlüsse.

- 16.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muß eine jährliche Hauptversammlung in Luxembourg am eingetragenem Sitz der Gesellschaft, oder an jedem anderen in der Ladung bezeichneten Ort in Luxemburg, Letzen Freitag vom Mai bis zu 11.00 stattfinden. Falls der Tag der Hauptversammlung ein gesetzlicher Feiertag ist, wird sie auf nächsten Werktag verschoben. Andere Gesellschafterversammlungen finden an demjenigen Ort und zu demjenigen Zeitpunkt statt, der in der Ladung festgelegt worden ist.
- 16.2 Die Gesellschafterversammlung verfügt über die vom Gesetz und von dieser Satzung vorgesehene Befugnisse. Außer im Fall von durch diese Satzung vorgesehenen strengeren Mehrheitserfordernissen sind Gesellschafterbeschlüsse nur dann wirksam gefasst, wenn eine Anzahl von Gesellschaftern zustimmt, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals hält.
- 16.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, können gemeinschaftliche Entscheidungen, die an sich der Gesellschafterversammlung gemäß den Bestimmungen von Artikel 16.2 vorbehalten sind, wirksam im Wege eines Umlaufbeschlusses getroffen werden. Diese gemeinschaftlichen Entscheidungen sind nur dann im Sinne des Gesetzes wirksam getroffen, wenn der betreffende Umlaufbeschluss von Gesellschaftern unterzeichnet wird, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten.
- **Art. 17. Änderung der Nationalität.** Die Nationalität der Gesellschaft kann nur durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter geändert werden.
- Art. 18. Änderung der Satzung. Vorbehaltlich anderer Regelungen in dieser Satzung erfordert die Änderung der Satzung einen Beschluss (i) der Mehrheit der Gesellschafter und (ii) einer Mehrheit von mindestens Dreiviertel des gehaltenen Gesellschaftskapitals.
- Art. 19. Befugnisse des Einzelgesellschafters. Für den Fall, dass ein Einzelgesellschafter die Gesellschaft hält, übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 aus. Für diesen Fall ist jeder Hinweis auf die "Gesellschafterversammlung" je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, als Verweis auf den Einzelgesellschafter zu verstehen, und die Befugnisse, die an sich der Gesellschafterversammlung zustehen, stehen in diesem Fall dem Einzelgesellschafter zu.

F. Geschäftsjahr - Gewinne - Zwischendividenden

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss und Gewinne.

- 21.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Geschäftsführungsrat erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn-und Verlustrechnung.
- 21.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung soll dann nicht mehr verpflichtend sein, sobald und solange die Gesamtsumme der Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft beträgt.
- 21.3 Die durch einen Gesellschafter an die Gesellschaft erbrachten Einlagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.
- 21.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann im Verhältnis dazu die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft herabgesetzt werden, so dass sie stets zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.
- 21.5 Auf Vorschlag des Geschäftsführungsrates bestimmt die Gesellschafterversammlung, wie der verbleibende Rest des Jahresnettogewinns der Gesellschaft nach den gesetzlichen Regelungen und den Regelungen dieser Satzung verwendet werden soll
- 21.6 Soweit in dieser Satzung nichts anderes bestimmt wird, berechtigt jeder Anteil zur gleichen Teilhabe am Jahresnettogewinn.

Art. 22. Zwischendividenden - Ausgabeagio.

22.1 Der Geschäftsführungsrat kann Zwischendividenden zahlen auf Grundlage von durch den Geschäftsführungsrat vorzulegenden Zwischenabschlüssen, welche belegen, dass ausreichende Mittel für eine Zwischendividende zur Verfügung



stehen. Der ausgegebene Betrag darf die seit Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Beiträge, welche nach den Regelungen dieser Satzung und des Gesetzes einer Rücklage zugeführt werden müssen, nicht übersteigen.

22.2 Das Ausgabeagio und andere ausschüttbare Rücklagen können gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 frei an die Aktionäre ausgeschüttet werden.

F. Aufsicht der Gesellschaft

Art. 23. Rechnungsprüfer.

- 23.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere satzungsmäßigen Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)), vorausgesetzt, sie hat mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter. Die Gesellschafterversammlung ernennt die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.
- 23.2 Jeder satzungsmäßige Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.
- 23.3 Die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht zur Aufsicht und Kontrolle bezüglich aller Geschäfte der Gesellschaft.
- 23.4 Wenn die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernannt hat, ersetzen diese die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer.
- 23.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidator.

- 24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator ausgeführt, welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Bezahlung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird, haben die Liquidatoren unbegrenzte Rechte bei Verwertung der Vermögenswerten und Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.
- 24.2 Soweit in dieser Satzung nicht anderes bestimmt ist, wird der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
 - 2. Zwischendividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die eine Million dreihunderttausend (1.300.000) auszugebenden Anteile werden wie folgt gezeichnet:

- Global Offshore Wind L.P., vorbenannt, zahlte dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) gegen eine Million dreihunderttausend (1.300.000) Anteile.

Gesamt: dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) gezahlt für eine Million dreihunderttausend (1.300.000) Anteile.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt.

Der Ausgabebetrag besteht aus dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) die dem Gesellschaftskapital zukommen. Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Die Gründer der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und die sich als ordnungsgemäß geladen erachten, haben daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift des Gesellschaftssitzes ist in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.



2. Die folgende Person wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

John Sutherland, geboren am 2ten Dezember 1964 in Lower Hutt, Neuseeland, wohnhaft in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, als Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbeschränkte Zeit ernannt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Parteien, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: D. Morarcaliev, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34411. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011110752/546.

(110127539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour XLNT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011082946/15.

(110092094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

41 Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.152.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 02 avril 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011082950/11.

(110092074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Aeolus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aeolus Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082953/11.

(110093465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour: XLNT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011082947/15.

(110092099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour: XLNT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011082948/15.

(110092102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

14Matic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 26, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 133.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011082949/13.

(110091795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Aphrodite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082957/10.

(110092651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



mpool consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 138.571.

A la suite d'une cession de parts en date du 10 mai 2011, la répartition des parts de mpool consulting S.à.rl. est la suivante:

m)))pool AG,

Heinrich-Barth-Str. 1

Herrn Christoph J. Schmitt

Russhütterstrasse 5

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011082951/17.

(110093128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Amy Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.992.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 juin 2011

- M. Michael DIANOGLY a été révoqué de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.
- M. Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société a été transféré du 40 Bld. Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011082956/17.

(110093515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

AB Fund Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082964/9.

(110093099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011082963/10.

(110092987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



Arborescence, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 146.204.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil de Gérance tenue le 5 mai 2011

Deuxième résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé, à compter du 18 mai 2011, de transférer le siège social de la Société du 2, place de Metz, L-1930, Luxembourg au 11, Avenue Monterey, L-2420, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arborescence

Société A Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011082958/15.

(110093247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.200.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

Avec effet au 1 ^{er} avril 2011, Monsieur Joël PAMART, avec adresse professionnelle au L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie, a été nommé délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Joseph HOLLMANN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011082959/12.

(110093501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Armeos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082960/13.

(110093348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Boximmo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2348 Luxembourg, 29, rue de Prague. R.C.S. Luxembourg B 156.107.

Extrait du Conseil d'Administration du 9 mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 mai 2010 que le siège social est transféré au:

- 29, rue de Prague L-2348 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011083022/13.

(110093449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



Air Consult and Software, Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 1, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg B 76.687.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082967/9.

(110093259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Akka Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 154.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082968/9.

(110093376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Cairns, avec adresse professionnelle à Old Avenue, St George's Hill, KT13 0PY Weybridge, Royaume Uni, de son mandat de gérant B avec effet au 23 mai 2011.

Nomination de Monsieur Michael Kidd, avec adresse au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 23 mai 2011 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011082969/17.

(110092837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Carmian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

CARMIAN S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011083043/18.

(110093437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



Albergo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 93.556.

Par résolutions signées en date 9 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Christoph Schleissing, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A et gérant technique avec effet au 10 juin 2011.

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Cairns, avec adresse à Old Avenue, St George 's Hill, KT13 0PY Weybridge, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B avec effet au 23 mai 2011.

Nomination de Monsieur Michael Kidd, avec adresse au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 23 mai 2011 et pour une période indéterminée.

Nomination de Monsieur Mathias Busch, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en tant que gérant de classe A et gérant technique avec effet au 10 juin 2011 et pour période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011082970/21.

(110093255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Alena Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.860.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 mai 2011

En date du 6 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Alena SA, de Monsieur Roger Begault, de Monsieur Paul Delahaut et de Monsieur Paul Lippens en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alena Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011082971/16.

(110093116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.175,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.844.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2454 du 30 décembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011083045/15.

(110093301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



Brasserie Tire-Bouchon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 4, rue d'Esch-sur-Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 144.102.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083023/10.

(110093145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Brocade Company Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.231.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011083024/12.

(110092715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CBP Quilvest S.A., Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme, (anc. CBP, Compagnie de Banque Privée).

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison. R.C.S. Luxembourg B 117.963.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May.

Before the undersigned notary, Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Compagnie de Banque Privée, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.963, incorporated pursuant to the deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 28 th of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 th of September 2006, number 1705. The articles of association have been amended for the last time on the 14 th of May 2010, pursuant to the deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 nd of June 2010, number 1148 (hereafter the "Company"),

The meeting was presided by Mr. Norbert Becker, director, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary, Mr. Serge de Ganay, director, professionally residing in Paris, France.

The meeting elected Mr. Michel Abouchalache, director, professionally residing in Paris, France as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number and class of shares held by them are entered on an attendance list signed by the present shareholders, the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the powers of attorney initialed "ne varietur" by the proxyholders and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;
 - II. It appears from the said attendance list that the entire share capital is present or represented at the present meeting;
- III. All shareholders present or represented declared having had full knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda;
 - IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1. Change of the corporate name of the Company from "Compagnie de Banque Privée" into "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.";
 - 2. Subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company as follows:



- "Art. 1. Name. The company is incorporated in the form of a société anonyme under the name of "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", in abbreviated form "CBP Quilvest S.A." (the "Company").";
- 3. Cancellation of the current two classes of shares, Class A and Class B, representing the share capital of the Company and conversion of those shares into ordinary shares;
- 4. Approval and authorization given to the board of directors of the Company to purchase three thousand six hundred thirty-eight (3,638) own shares of the Company in order to cancel them in accordance with the last paragraph of article 5 of the articles of association of the Company and article 69-2 of the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended:
- 5. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred eighty-two thousand Euro (EUR 1,582,000), in order to bring its current amount of thirty-four million five hundred ninety-three thousand Euro (EUR 34,593,000) up to thirty-six million one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 36,175,000), by the creation and issuance of one thousand five hundred eighty-two (1,582) new shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, through the conversion of a part of the share premium into the Company's share capital;
 - 6. Subsequent amendment to paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 5.1. Issued share capital.

- 5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-six million one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 36,175,000), represented by thirty-six thousand one hundred seventy-five (36,175) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.";
 - 7. Approval of the full restatement of the articles of association of the Company;
 - 8. Renewal of the board of directors of the Company; and
 - 9 Miscellaneous

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

The Extraordinary General Meeting acknowledged receipt of the acceptation of the change of the corporate name of the Company from "Compagnie de Banque Privée" into "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A." by the Minister of Finance of Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting resolved to change the corporate name of the Company from "Compagnie de Banque Privée" into "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", in abbreviated form "CBP Quilvest S.A.".

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to modify article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. The company is incorporated in the form of a société anonyme under the name of "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", in abbreviated form "CBP Quilvest S.A." (the "Company").";

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to cancel both classes of shares, Class A and Class B, representing the Company's share capital and to convert the existing twenty-eight thousand two hundred seventy-three (28,273) Class A shares and six thousand three hundred twenty (6,320) Class B shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each into thirty-four thousand five hundred ninety-three (34,593) ordinary shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to approve and authorize the board of directors of the Company to purchase, in the name and on behalf of the Company, a maximum of three thousand six hundred thirty-eight (3,638) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each issued by the Company from Quilvest S.A. for a minimum aggregate purchase price of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) and a maximum aggregate purchase price of twelve million Euro (EUR 12,000,000.-), to be paid out of the distributable sums of the Company, in order to cancel them and to subsequently reduce the Company's share capital in accordance with article 69-2 of the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

Evidence of the availability of distributable sums of the Company of an amount equal to twelve million Euro (EUR 12,000,000.-) has been shown to the Extraordinary General Meeting.

In accordance with article 69-2 paragraph (2) of the 1915 Law an amount equal to the nominal value of all the cancelled shares shall be incorporated in a non-distributable reserve and the provisions of article 69 paragraphs (2) and (3) shall not apply. All rights associated to shares repurchased by the Company, including the right to dividends distributed after the shares have been purchased, will be extinguished on the day of purchase, unless otherwise provided for by the Company.



The Extraordinary General Meeting further resolved to delegate to the board of directors of the Company all powers to authorize, agree to and to take all actions and steps considered necessary to implement the foregoing and, in particular, but not limited to, to repurchase a maximum of 3,638 shares of the Company, to pay the purchase price out of the distributable sums, to cancel the repurchased shares, to state, after the repurchase of own shares, the amount of the effective reduction of share capital and to grant special power to the board of directors to have recorded the share capital reduction and the related amendment of article 5 of the articles of association by a notary in Luxembourg, to incorporate an amount equal to the nominal value of the cancelled shares in a non-distributable reserve in accordance with article 69-2 of the 1915 Law, and to execute in the name and on behalf of the Company any certificates, agreements or documents which may be necessary or useful in relation with the present resolution.

This power is granted to the board of directors of the Company for a period of one (1) month from the date of this meeting.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million five hundred eighty-two thousand Euro (EUR 1,582,000), in order to bring it from its current amount of thirty-four million five hundred ninety-three thousand Euro (EUR 34,593,000) up to thirty-six million one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 36,175,000.), by the creation and issuance of one thousand five hundred eighty-two (1,582) new shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, through the conversion of part of the share premium into the Company's share capital.

The one thousand five hundred eighty-two (1,582) newly issued shares are subscribed for by Vauban Participations S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.683. The other shareholders expressly agree to the subscription by Vauban Participations S.A. and do not wish to subscribe to the newly issued shares themselves.

The availability of the required amount for the conversion of part of the share premium into the Company's share capital having been proved to the notary by a report dated May 3, 2011, from Audit & Compliance S.à r.l., represented by Mr. Cyril Lamorlette, réviseur d'entreprises in Luxembourg, which initialled "ne varietur" by the proxy and the notary, will remain attached to this deed.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange.

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Extraordinary General Meeting resolved to modify paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's issued share capital is set at thirty-six million one hundred seventy-five thousand euro (EUR 36,175,000), represented by thirty-six thousand one hundred seventy-five (36,175) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

Seventh resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** The company is incorporated in the form of a société anonyme under the name of "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", in abbreviated form "CBP Quilvest S.A." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- **Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits for its own accounts as well as all other activities which a credit institution may carry out under Luxembourg law including those of an investment firm.

The Company may furthermore take participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio. The Company may further perform any insurance brokerage activities through natural persons duly authorised to that effect.



The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are subsidiaries of or which are associated with or affiliated to, the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, including the granting of guarantees and the investment in or use of derivate instruments which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, or to the extent permitted by law, by a resolution of the board of directors.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital

- 5.1 The Company's issued share capital is set at thirty-six million one hundred seventy- five thousand euro (EUR 36,175,000), represented by thirty-six thousand one hundred seventy-five (36,175) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each..
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders.
- 6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.
 - 6.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.
- 6.6 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

- 7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number and class(es) of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof, as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares is established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 Under the terms and conditions provided by law, the shares of the Company are freely transferable. Any transfer of shares will only become effective towards the Company and third parties through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.



- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term 'sole shareholder' is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the 'general meeting of shareholders' used in these articles of association is to be construed as a reference to the 'sole shareholder'.
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the second Friday in the month of June at 8.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following bank business day. Each year, the annual general meeting of shareholders must be convened so that it is held no later than six (6) months after the Company's year end.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors.
 - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
 - 11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise provided by law.

- 11.4 Vote
- 11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.
- 11.4.2 Unless otherwise provided by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.
- 11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Minutes of general meetings of shareholders.

- 12.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
- 12.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members, as the case may be.

D. Management

Art. 13. Powers of the board of directors.

- 13.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.
- 13.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.



13.3 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors, an executive committee or committees or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly (the "Delegates"). Their appointment, revocation and powers may be determined by the shareholders' agreement initially entered into between the first shareholders of the Luxembourg société anonyme Quilvest Wealth Management S.A., as the same may be amended or replaced in accordance with its terms (the "Shareholders' Agreement"). The board of directors may in addition establish one or several comities composed of members of the board and /or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time. The board of directors shall, in any event and so long as deemed useful, establish an executive committee, a remuneration and appointment committee and an audit committee and will determine their respective rules of functioning, if applicable in accordance with the Shareholders Agreement.

Vis-à-vis third parties, the terms of appointment (including their powers) of such Delegates and committees as adopted by the board of directors will constitute conclusive evidence thereof.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

The board of directors, the Delegates and any committee installed by the board of directors, will follow the procedures described by internal regulations (subject to these articles of association and the Shareholders' Agreement), which shall bind all corporate bodies of the Company.

Art. 14. Composition of the board of directors.

- 14.1 The board of directors is composed of a maximum of thirteen (13) members.
- 14.2 The board of directors must choose from among its members a chairman and a vice-chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 15. Election and Removal of directors and term of the office.

- 15.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office, in the following manner and as provided by the Shareholder's Agreement:
 - the general meeting of shareholders shall elect one or more Class Q Directors; and
 - the general meeting of shareholders shall elect one or more Class V Directors.

The exact number of Class Q Directors and Class V Directors, within the limit of a total of thirteen (13) directors, will be determined by the general meeting of shareholders in accordance with the Shareholder's Agreement. Vis-à-vis third parties, the determination of the general meeting of shareholders (or in the case envisaged by article 16, the determination of the board of directors) shall be conclusive evidence of such appointment.

- 15.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.
- 15.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of share-holders.
- 15.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.
- **Art. 16. Vacancy in the office of a director.** If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled by a person selected by the remaining members of the board of directors, on a temporary basis, until the next general meeting of shareholders, in compliance with the provisions of these articles of association and the Shareholders' Agreement.

Art. 17. Convening meetings of the board of directors.

- 17.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members except in case of urgency when the meeting may be called by each member of the board after consultation with the chairman. The meeting shall be held at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors seven (7) days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors and timely communicated to all directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.



Art. 18. Conduct of meetings of the board of directors.

18.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the vice-chairman of the board of directors shall preside or in the absence of both the oldest member of the board of directors. The board of directors shall meet at least four (4) times per year.

18.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members (including at least one Class Q Director and one Class V Director) are present or represented at a meeting of the board of directors. A meeting of the Board of Directors held upon second call with an identical agenda as upon first call only requires that at least half of the directors are present or represented to constitute a valid quorum.

18.3 Vote

Unless otherwise provided by these articles of association, resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. A director will not be deemed to have a conflict of interest as a result solely of him/her/it being a direct or indirect shareholder, director or other officer, employee or advisor of an entity or of an affiliate of an entity entering into such a transaction submitted to the board of directors of the Company.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of directors.

- 19.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
- 19.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.
- Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class Q Director and a Class V Director or by the sole or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Independent auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), appointed and dismissed by the board of directors under the terms and conditions provided by applicable law.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.



- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.
- 23.4 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used. Such recommendation and determination shall be in compliance with the common policy of profit distribution set out in the Shareholder's Agreement.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 Under the terms and conditions provided by law and subject to the provisions of the Shareholder's Agreement, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and the Shareholder's Agreement."

Eighth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to entirely renew the board of directors of the Company following the recent changes in the Company's shareholding and to replace the current members of the board of directors of the Company with immediate effect and absent any serious negligence or breach of fiduciary duties on the part having resulted in material damages to the Company, to discharge them at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts covering the relevant period of office of the relevant directors.

The following persons have been appointed to form the renewed board of directors of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending December 31, 2015:

as Class V Director:

- Mr. Norbert Becker, born on October 7, 1953, in Luxembourg, residing at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Mr. Marc Hoffmann, born on May 26, 1958, in Luxembourg, residing at 2, rue Lembierg, L-8531 Ell;
- Mr. François Pauly, born on June 30, 1964, in Luxembourg, residing at 11, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg; as Class Q Directors:
- Mr. Stanislas Poniatowski, born on May 21, 1952 in Billancourt, France, residing at BP 12355 El Majal 104, Annakhil Nord, Marrakech, Morocco;
- Mr. François Manset, born on March 8, 1952 in Boulogne Billancourt, residing at 87, rue de Grenelle, 75007 Paris, France;
- Mr. François de Carbonnel, born on December 7, 1946 in Paris, France, residing at Chalet Les Mélèzes, Chemin de Médières 50, CH1936 Verbier, Switzerland;
- Mr. Christian Baillet, born on July 3, 1950 in Versailles, France, residing at Chalet Amalia, Grünbühlstrasse 2, 3782 Launen, Switzerland;
- Mr. Michel Abouchalache, born on October 31, 1964 in Beyrouth, Lebanon, residing at 243, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France; and
- Mr. Serge de Ganay, born on November 9, 1949 in Rouen, France, residing at 243, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France.

All matters of the agenda having been addressed, the chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,200.-

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of



the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the appearing persons, known by the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trois mai,

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de Compagnie de Banque Privée, une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.963, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2006, numéro 1705. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 mai 2010, suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juin 2010, numéro 1148 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert Becker, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Serge de Ganay, administrateur, demeurant professionnellement à Paris, France.

L'assemblée élit Monsieur Michel Abouchalache, administrateur, demeurant professionnellement à Paris, France, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions et la classe d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste, ainsi que les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires et le notaire, seront jointes au présent acte afin d'être enregistrées avec lui;
 - II. Il ressort de la liste de présence que le capital social est entièrement présent ou représenté à la présente assemblée;
- III. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renoncé à leur droit à une convocation préalable, en conséquence de quoi l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour;
- IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et en conséquence peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société de "Compagnie de Banque Privée" en "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.";
 - 2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 1** er **Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société anonyme sous le nom de "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", en abrégé "CBP Quilvest S.A." (la «Société»).»;
- 3. Annulation des deux classes d'actions actuelles, Classe A et Classe B, représentant le capital social de la Société et conversion de ces actions en actions ordinaires;
- 4. Approbation et autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'acheter trois mille six cent trentehuit (3.638) actions propres de la Société afin de les annuler conformément au dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société et de l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- 5. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 1.582.000), afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent quatrevingt-treize mille Euros (EUR 34.593.000) à trente-six millions cent soixante-quinze mille Euros (EUR 36.175.000), par la création et l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-deux (1.582) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, par la conversion d'une partie de la prime d'émission en capital social de la Société;
 - 6. Modification subséquente de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5.1 Capital Social souscrit.

- 5.1.1 La Société a un capital social souscrit de trente-six millions cent soixante-quinze mille Euros (EUR 36.175.000) représenté par trente-six mille cent soixante-quinze (36.175) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»;
 - 7. Approbation de la refonte totale des statuts de la Société;
 - 8. Renouvellement du conseil d'administration de la Société; et,



9. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire reconnaît avoir obtenu l'acceptation de changement de dénomination sociale de la Société de "Compagnie de Banque Privée" en "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A." par le Ministre des Finances de Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "Compagnie de Banque Privée" en "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A." en abrégé "CBP Quilvest S.A.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 1 ^{er} des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société anonyme sous le nom de "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", en abrégé "CBP Quilvest S.A. " (la «Société»).»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer les deux classes d'actions, Classe A et Classe B, représentant le capital social de la Société et de convertir les vingt-huit mille deux cent soixante-treize (28.273) actions de Classe A existantes et les six mille trois cent vingt (6.320) actions de Classe B existantes, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune en trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (34.593) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à acheter, au nom et pour compte de la Société, un maximum de trois mille six cent trente-huit (3.638) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, émises par la Société auprès de Quilvest S.A. pour un prix d'achat minimum de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000) et un prix d'achat maximum de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000), devant être payé à partir des sommes distribuables de la Société, afin de les annuler et de réduire en conséquence le capital social de la Société conformément à l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

La preuve de la disponibilité des sommes distribuables de la Société d'un montant égale à douze millions d'Euros (EUR 12.000.000) a été montrée à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Conformément à l'article 69-2 paragraphe (2) de la Loi de 1915, un montant égal à la valeur nominale des actions annulées sera incorporé à une réserve non-distribuable et les dispositions des paragraphes (2) et (3) de l'article 69 ne seront pas appliquées. Tous les droits attachés aux actions achetées par la Société, incluant le droit aux dividendes distribués après que les actions aient été achetées, seront éteints au jour de l'acquisition, à moins que la Société n'en décide autrement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, en outre, décidé de déléguer au conseil d'administration de la Société, tous les pouvoirs pour autoriser, accepter et prendre toutes actions et étapes considérées comme nécessaires pour mettre en place ce qui précède et, en particulier, mais sans s'y limiter, le rachat d'un maximum de trois mille six cent trente-huit (3.638) actions de la Société, le prix d'achat des sommes distribuables, d'annuler les actions rachetées, de constater le paiement, après le rachat des actions propres, le montant de la réduction effective de capital social et donner pouvoir spécial au conseil d'administration pour enregistrer la réduction de capital et la modification subséquente de l'article 5 des statuts par un notaire à Luxembourg, d'incorporer un montant égal à la valeur nominale des actions annulées à une réserve non-distribuable conformément à l'article 69-2 de la Loi de 1915, et d'exécuter au nom et pour compte de la Société tous les certificats, contrats ou documents qui pourraient être nécessaires ou utiles en relation avec la présente résolution.

Ce pouvoir est donné au conseil d'administration de la Société pour une période d'un (1) mois à partir de la date de cette assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 1.582.000), afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille Euros (EUR 34.593.000) à trente-six millions cent soixante-quinze mille Euros (EUR 36.175.000), par la création et l'émission de mille cinq cent quatre-vingt-deux (1.582) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, par la conversion d'une partie de la prime d'émission en capital social de la Société.



Les mille cinq cent quatre-vingt-deux (1.582) actions nouvellement émises sont souscrites par Vauban Participations S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1330 Luxembourg, 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.683. Les autres actionnaires ont expressément donné leur accord à la souscription par Vauban Participations S.A. et ne souhaitent pas souscrire eux-mêmes aux actions nouvellement émises.

La disponibilité du montant requis pour la conversion d'une partie de la prime d'émission en capital social de la Société a été prouvée au notaire par un rapport daté du 3 mai 2011, de Audit & Compliance S.à r.l., représenté par Monsieur Cyril Lamorlette, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel a été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire et restera attaché au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the verification procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social souscrit de trente-six millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 36.175.000) représenté par trente-six mille cent soixante-quinze (36.175) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de la refonte totale des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

"A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société anonyme sous le nom de "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", en abrégé "CBP Quilvest S.A." (la «Société»).
- Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une société d'investissement.

La Société peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères par achat, vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et autres valeurs mobilières de toute sorte et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut, en outre, effectuer toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient uniquement affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières, comprenant l'octroi de garanties et l'investissement dans ou l'utilisation d'instruments dérivés pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège Social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans la même commune par une résolution du conseil d'administration.
- 4.3 Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon la manière requise pour la modification de ces statuts, ou pour autant que permis par la loi, par une résolution du conseil d'administration.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grandduché de Luxembourg qu'à l'étranger.



B. Capital social - Actions - Registre d'actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 La Société a un capital social souscrit de trente-six millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 36.175.000) représenté par trente-six mille cent soixante-quinze (36.175) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social souscrit de la Société peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant toutes la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.
- 6.3 La mort, incapacité légale, dissolution, faillite ou tout autre événement similaire qui toucherait l'actionnaire unique, le cas échéant, ou tout autre actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.
 - 6.4 La Société peut, aux conditions et termes prévus par la loi, acheter ou racheter ses propres actions.
- 6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.
- 6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu les actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne donneront pas de droit de vote.

Art. 7. Registre d'actionnaires.

- 7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire. Ce registre d'actionnaires contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'actions et la/les classe(s) d'actions détenus par cet actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant et les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.
- 7.2 Chaque actionnaire informera la Société par lettre recommandée de son adresse et tout changement y relatif. La Société se basera sur la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle aura reçue de lui.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

- 8.1 La preuve de la propriété des actions est établie par l'inscription de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux de ses membres ou par l'administrateur unique, le cas échéant, à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.
- 8.2 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, ils doivent désigner une personne unique devant être considérée désignée comme le propriétaire unique de cette action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Dans les termes et conditions prévues par la loi, les actions de la Société sont librement cessibles. Tout transfert d'actions sera effectif vis-à-vis de la Société et des tiers par l'inscription d'une déclaration de transfert dans le registre des actionnaires signé et daté par le cédant et cessionnaire ou leurs représentants.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- 9.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et dans la mesure où le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence à «l'actionnaire unique».
- 9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi ou par ces statuts.

Art. 10. Convocation des assemblées générales.

- 10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, devant être tenue aux lieu et jour précisés dans la convocation de cette assemblée.
- 10.2 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 8 heures 30. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour



ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être convoquée chaque année dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite des assemblées générales des actionnaires.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ni membres du conseil d'administration.
 - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.
 - 11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi.

- 11.4 Vote
- 11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.
- 11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.
- 11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette nomination étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.
- 11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

- 12.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédigera le procès-verbal de l'assemblée, qui devra être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.
- 12.2 Toute copie et extrait de ces procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, devront être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou sera signée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 13.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.
- 13.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.
- 13.3 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société y relative peut être déléguée à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, un comité exécutif ou des comités ou tout autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou conjointement (les «Délégués»). Leur nomination, révocation et pouvoirs peuvent être déterminés par le pacte d'actionnaires conclu initialement entre les premiers actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise Quilvest Wealth Management S.A., tel qu'il peut être modifié ou remplacé conformément à ces termes (le «Pacte d'Actionnaires»). Le conseil d'administration peut, de plus, mettre en place un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquelles il délègue des pouvoirs et fonctions. Le conseil d'administration, dans tous les cas et et aussi longtemps qu'il l'estimera utile, peut mettre en place un comité exécutif, un comité de rémunération et de nomination et un comité d'audit et déterminera leurs règles de fonctionnement respectives, si applicable conformément au Pacte d'Actionnaires.



Vis-à-vis des tiers, les conditions de nomination (y inclus les pouvoirs) de ces Délégués et comités tels qu'adoptés par le conseil d'administration constitueront la preuve concluante de cela.

La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataires de la Société.

Le conseil d'administration, les Délégués et tout comité mis en place par le conseil d'administration suivront les procédures décrites par les règlements internes (sous réserve de ces statuts et du Pacte d'Actionnaires), lesquels lieront tous les organes de la Société.

Art. 14. Composition du conseil d'administration.

- 14.1 Le conseil d'administration est composé d'un maximum de treize (13) membres.
- 14.2 Le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un président et un vice-président du conseil d'administration. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 15. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

- 15.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat de la façon suivante et tel que prévu par le Pacte d'Actionnaires:
 - l'assemblée générale des actionnaires élira un ou plusieurs Administrateurs de Classe Q; et
 - l'assemblée générale des actionnaires élira un ou plusieurs Administrateurs de Classe V.

Le nombre exact d'Administrateurs de Classe Q et d'Administrateurs de Classe V, dans les limites d'un nombre total de treize (13) administrateurs, sera fixé par l'assemblée générale des actionnaires conformément au Pacte d'Actionnaires. Vis-à-vis des tiers, la fixation de l'assemblée générale des actionnaires (ou dans le cas envisagé par l'article 16, la décision du conseil d'administration) sera une preuve concluante de cette nomination.

- 15.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.
- 15.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.
- 15.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.
- **Art. 16. Vacance dans le mandat d'un administrateur.** Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par une personne choisie par les membres restant du conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions des présents statuts et du Pacte d'Actionnaires.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil d'administration.

- 17.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs sauf en cas d'urgence ou la réunion peut avoir lieu sur convocation de chaque membre du conseil après consultation du président. La réunion sera tenue au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné aux administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité d'une pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le président du conseil d'administration présidera toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le vice-président du conseil d'administration présidera la réunion et en l'absence des deux, le membre le plus âgé du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira au moins quatre (4) fois par an.

18.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres (comprenant au moins un Administrateur de Classe Q et un Administrateur de Classe V) est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Une réunion du Conseil d'Administration tenue sur seconde convocation avec un ordre du



jour identique à celui de la première convocation requiert uniquement qu'au moins la moitié des administrateurs soit présente ou représentée pour constituer un quorum valable.

18.3 Vote

A moins qu'il en soit disposé autrement dans les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Un administrateur ne sera pas considéré comme ayant un conflit d'intérêt du seul fait qu'il soit un actionnaire direct ou indirect, administrateur ou autre représentant, employé ou conseiller d'une entité ou d'une filiale d'une entité concluant cette transaction soumise au conseil d'administration de la Société.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui sera signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
- 19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par les signatures conjointes d'un Administrateur de Classe Q et d'un Administrateur de Classe V ou par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature a été donné par le conseil d'administration. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne (s) à laquelle/auxquelles un tel pouvoir en rapport avec la gestion journalière de la Société a été donné agissant seul ou conjointement conformément aux règles de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur (s) d'entreprises agréé(s), nommés et révoqués par le conseil d'administration dans les termes et conditions prévus par la loi.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-etun décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.



23.4 Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. Cette recommandation et fixation sera conforme à la politique commune d'allocation des bénéfices fixée dans le Pacte d'Actionnaires.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Aux conditions et termes prévus par la loi et sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à/aux l'/actionnaire(s) par une résolution de(s) l'/actionnaire(s) ou de(s) l'/administrateur(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera le(s) pouvoir(s) et émoluments du/des liquidateur(s).

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et au Pacte d'Actionnaires.»

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de renouveler entièrement le conseil d'administration de la Société suite aux récents changements au sein de l'actionnariat de la Société et de remplacer les membres actuels du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et en l'absence de toute négligence grave ou violation d'obligations fiduciaires de laquelle résulteraient des dommages matériels pour la Société, de leur donner décharge à l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels couvrant la période correspondante d'exercice des fonctions des administrateurs concernés.

Les personnes suivantes ont été nommées afin de former le nouveau conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2015:

en tant qu'Administrateurs de Classe V:

- Monsieur Norbert Becker, né le 7 Octobre 1953, à Luxembourg, demeurant au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Monsieur Marc Hoffmann, né le 26 mai 1958, à Luxembourg, demeurant au 2, rue Lembierg, L-8531 Ell;
- Monsieur François Pauly, né le 30 juin 1964, à Luxembourg, demeurant au 11, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg; en tant qu'Administrateurs de Classe Q:
- Monsieur Stanislas Poniatowski, né le 21 mai 1952, à Billancourt, France, demeurant au BP 12355 El Majal 104, Annakhil Nord, Marrakech, Maroc;
- Monsieur François Manset, né le 8 mars 1952 à Boulogne Billancourt, France, demeurant au 87, rue de Grenelle, 75007 Paris, France;
- Monsieur François de Carbonnel, né le 7 décembre 1946 à Paris, France, demeurant au Chalet Les Mélèzes, Chemin de Médières 50, CH-1936 Verbier, Suisse;
- Monsieur Christian Baillet, né le 3 juillet 1950, à Versailles, France, demeurant au Chalet Amalia, Grünbühlstrasse 2, 3782 Launen, Suisse;
- Monsieur Michel Abouchalache, né le 31 octobre 1964, à Beyrouth, Liban, demeurant au 243, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France; et
- Monsieur Serge de Ganay, né le 9 novembre 1949, à Rouen, France, demeurant au 243, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France.

Tous le points de l'ordre du jour ayant été examinés, le président déclare l'assemblée clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à EUR 3.200.-

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg.

Le jour mentionné au début de ce document.

Dont Acte, le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.



L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire cet acte original.

Signé: N BECKER, S. DE GANAY, M. ABOUCHALADE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20802. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070387/863.

(110077894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Brugama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUGAMA SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011083025/12.

(110092807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Centre Commercial de Walferdange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.640.

Il résulte des résolutions prises par le associés en date du 03.06.2011 que le siège de la société est transféré de son adresse actuelle à L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 10 juin 2011.

Pour la Société

Bernard ELVINGER

Référence de publication: 2011083027/13.

(110092751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Raymond Melchers, avec adresse au 20, Rue Pierre Thinnes, L-2614 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Mario Sens, avec adresse au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- 2. Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de KPMG, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 3. Nomination de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de reviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 4. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011083033/24.

(110092885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Cloud Managed Data, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

En date du 6 juin 2011, Monsieur Tom Wagner et Monsieur Pedro Oliveira, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, ont été nommés administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques Wolter et de Maître Claude Collarini, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cloud Managed Data

Référence de publication: 2011083030/13.

(110093171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

ColStadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083031/10.

(110092963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.382.700,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 14 juin 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Cyber Fin S.àr.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011083034/16.

(110092694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Cz2 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083035/10.

(110092962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



Canova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANOVA SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011083037/14.

(110092853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Casero Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 104.310.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 4 Aout 2009

En vertu d'un contrat de cession de parts en date du 4 aout 2009, il résulte que:

M. Hakan Nyberg, domicilié au 15, Variant Fastighets AB, Tellusgatan, S-224 57 Lund, Suède, a transféré

- la totalité du capital social soit 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune détenues dans la Société

Zapac Aktiebolag une société établie et ayant son siège social à 2 Koggavägen, S-246 57 Barsebäck, Suède;

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011083044/17.

(110092828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Cegedel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 91.753.

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration de Cegedel International tenus le 6 mai 2009 que le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

MM Roland MICHEL, président, L-2121 Luxembourg, val des Bons Malades 230b

Marc ADLER, administrateur, L-3362 Leudelange, rue de la Montée 26

Romain BECKER, administrateur, L-2510 Luxembourg, rue de Schafstrachen 37

Nestor DIDELOT, administrateur, L-8295 Keispelt, rue de Kehlen 110

Tim HARTMANN, administrateur, D-40474 Düsseldorf-Kaiserswerth, Pastor-Bröhl-Strasse 12

Eric MAUER, administrateur, L-7209 Walferdange, rue G.-D. Charlotte 18

René REITER, administrateur, L-6160 Bourglinster, impasse Félix Putz 7

Etienne SCHNEIDER, administrateur, L-3762 Tétange, Langertengaass 110

La durée des mandats est d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Siège social:

2, rue Thomas Edison - Strassen

Référence de publication: 2011083049/21.

(110093409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 496.875,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.417.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 650 du 5 juillet 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011083046/15.

(110093134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 496.875,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.417.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 650 du 5 juillet 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011083047/15.

(110093213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.841.419,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.038.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 255 du 27 février 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011083048/15.

(110093096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083050/9.

(110092791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.



Central Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.416.

En date du 7 juin 2011, Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Jacques Wolter et Claude Arrensdorff, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Central Properties SA

Référence de publication: 2011083053/13.

(110093089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Investment Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.368.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011082302/12.

(110092445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Investment Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.368.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011082303/12.

(110092446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Lux Gestion Tresorerie S.A., Société Anonyme, (anc. The Multinational Holding Consortium S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

L'an deux mille onze, le seize mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "The Multinational Holding Consortium S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109844, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1376 du 13 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:



A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de 19.000,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 50.000,- EUR à 31.000,- EUR par apurement de pertes pour un montant de 19.000,- EUR et annulation de 190 actions existantes;
 - 2. Transfert du siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert;
- 3. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et transformation de la Société en société commerciale pleinement imposable, avec effet en date de ce jour;
 - 4. Modification subséquente de l'objet social comme suit:

"L'objet de la Société est de réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente de tous articles et produits marchands non réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.

Elle pourra prester tous services d'agent ou d'intermédiaire commercial, en agissant soit pour son propre compte, soit comme représentant ou délégué de tiers.

La Société a en outre pour objet l'intermédiation sur base de commission et la mise en relation commerciale.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et autre droits sur des biens immatériels.

En général, la Société peut exercer toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

- 5. Changement de la dénomination sociale en "LUX GESTION TRESORERIE S.A.";
- 6. Abandon de l'allemand comme langue d'expression des statuts;
- 7. Refonte complète des statuts, en langue française, en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle;
 - 8. Révocation des administrateurs actuellement en fonction, avec décharge;
- 9. Nomination de Monsieur Benoit JAFFEUX, agent commercial, né à Metz (France), le 7 octobre 1982, demeurant à F-57970 Kuntzig, 5, rue des Romains, aux fonctions d'administrateur unique et fixation de la durée de son mandat;
 - 10. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de dix-neuf mille euros (19.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de dix-neuf mille euros (19.000,-EUR) et par annulation de cent quatre-vingt-dix (190) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un justificatif comptable, une copie dudit justificatif, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.



Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert;
- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société commerciale pleinement imposable, avec effet au en date de ce jour;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 4) de l'ordre du jour;
 - de changer la dénomination sociale en "LUX GESTION TRESORERIE S.A.";
 - d'abandonner l'allemand comme langue d'expression des statuts.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en langue française, pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUX GESTION TRESORERIE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
 - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente de tous articles et produits marchands non réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.

Elle pourra prester tous services d'agent ou d'intermédiaire commercial, en agissant soit pour son propre compte, soit comme représentant ou délégué de tiers.

La Société a en outre pour objet l'intermédiation sur base de commission et la mise en relation commerciale.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et autre droits sur des biens immatériels.

En général, la Société peut exercer toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.



Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1 ^{er} lundi du mois de juin à 11.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.



Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.



V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de révoquer les administrateurs actuellement en fonction et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour; et
- de nommer Monsieur Benoit JAFFEUX, préqualifié, aux fonctions d'administrateur unique, lequel exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société, sont mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, incombant à raison du présent acte, sous quelque forme que ce soit, est approximativement évalué à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2011. LAC/2011/22412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072313/285.

(110080015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



Le Premier II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.678.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082321/11.

(110092027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

IP DEVELOPPEMENT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.925.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IP DEVELOPPEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011082304/12.

(110092207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Kalmo Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.935.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 2011

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

KALMO FINANCE S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011082316/17.

(110092156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Le Premier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.025.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082323/11.

(110092082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.



Le Premier IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.026.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082324/11.

(110092148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Le Premier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.716.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011082327/11.

(110091718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Copper Holdings Flexible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.832.046,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.127.

EXTRAIT

I. Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 19 mai 2011 entre:

Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 35ter, avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 454 000 308,

Et,

Acorn (Netherlands) B B.V., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 34211670,

que les cinq million huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante-six (5.819.546) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées de Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., susnommée, à Acorn (Netherlands) B B.V., susnommée.

II. Il ressort également d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 19 mai 2011 entre:

Acorn (Netherlands) B B.V., susnommée,

Et.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.043,

que les cinq million huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante six (5.819.546) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées de Acorn (Netherlands) B B.V., susnommée, à Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., susnommée.

III. Il ressort également d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 19 mai 2011 entre:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., susnommée,

Et,

Copper Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.058,



que les cinq million huit cent trente-deux mille quarante- six (5.832.046) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées de Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., sus-nommée, à Copper Acquisition S.à r.l., sus-nommée.

Depuis lors, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Copper Acquisition S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATO7

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2011081256/47.

(110091479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Le Premier V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.687.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082329/11.

(110092200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

SIPEF 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.015.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011, LAC/2011/26763, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée en liquidation dénommée SIPEF 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.015,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date du 20 juin 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 892 du 15 décembre 2000 et dont les statuts ont été modifiées suivante acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, prénommé en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 691 du 29 août 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, comprenant nomination de Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156455, en tant que liquidateur.

Suivant acte du notaire soussigné en date du 6 juin 2011, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant siège social au 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire à la liquidation.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082463/28.

(110091900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.



Le Premier VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.273.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011. Référence de publication: 2011082331/11.

(110092238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Le Premier VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.991.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082332/11.

(110092254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011082334/10.

(110091712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Railway Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 103.302.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 9 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- La société RAILWAY LOGISTICS S.A., avec siège social à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011082876/21.

(110092385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck